académie La Réunion

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Note aux rédactions

Lundi 2 mars 2020

COVID-19
Recommandations aux établissements scolaires

Les mesures mises en œuvre pour lutter contre le coronavirus évoluent en fonction de la situation.

Concernant les voyages scolaires, compte-tenu du passage au stade 2 du plan de prévention et de gestion, le Gouvernement a décidé le 29 février que l'ensemble des voyages scolaires à l'étranger et, en France dans les zones identifiées comme des « clusters » (foyers avec présence de cas groupés) sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Le recteur de la région académique La Réunion interdit donc tout départ prévu à l'étranger ou dans les « clusters » situés sur le territoire national dans l'attente de consignes gouvernementales autorisant la reprise de ces voyages.

Tous les voyages scolaires à l'étranger sont interrompus.

S'agissant des voyages sur le territoire national, ils peuvent se poursuivre normalement, si aucun transit ou escale dans les clusters identifiés sur le territoire national n'est prévu au cours de ces déplacements. Néanmoins, la plus grande vigilance est nécessaire et il convient de reporter tout déplacement non indispensable, compte-tenu de l'évolution rapide de la situation.

L'ensemble des consignes et des recommandations est disponible, et mise à jour régulièrement sur le site : https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-personnels

---

Contact Presse
Service Communication du rectorat
Tél. : 0262 48 14 43 – GSM : 0692 42 42 68
ce.communication@ac-reunion.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE